Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 033-243301355-20261001-2026_301-DE

Rencontre des conseillers CDC Coteaux Bordelais

Conseil communautaire du 17 juin 2026

SEMOCTOM

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 033-243301355-20261001-2026_301-DE

SEMOCTOM

Syndicat mixte fermé constitué de 7 communautés de communes et 1 Communauté d'agglomération

- 97 communes (depuis le 1er janvier 2025)
- 137 820 habitants (env. 60 000 foyers)
- Territoire : péri-urbain et rural
- 72 délégués

Nos compétences

- la prévention,
- La collecte,
- Le tri et le traitement des déchets des ménages

Nos ressources

- 7 déchèteries (dont 3 ouvertes aux professionnels)
- 1 siège social avec centre de transfert
- 150 agents
- Budget : 22 M€ de fonctionnement et 8 M€ d'investissement



Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 033-243301355-20261001-2026_301-DE

Une situation dégradée en déchèterie

Des comportements agressifs et irrespectueux en croissance.

Des agressions verbales, des comportements agressifs, le refus de trier ou de présenter sa carte sont des comportements quotidiens que subissent nos agents. Ça suffit !
Une agression a provoqué la fermeture de toutes les déchèteries le 11 mai.
Nous avons besoin de la mobilisation de tous les élus locaux!

En déchèterie

Campagne de sensibilisation avec bâche, drapeaux, T. Shirt et charte de bonnes pratiques

En relais – fin Mai

Envoi d'un kit de communication avec articles pour les journaux communaux, affiches, charte des bonnes pratiques
Possibilité de se saisir du débat en conseil municipal ➔ motion « Stop aux incivilités ! »
Communiqué de presse : reportage ICIGironde + France 2 en cours





L’organisation au service du tri et de la réduction des déchets

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 033-243301355-20261001-2026_301-DE

Le service en porte à porte : tous les 15 jours

Collecte des papiers et emballages ➔ bac jaune
Collecte des ordures ménagères résiduelles ➔ bac noir

Le service en apport volontaire

Points de collecte déchets alimentaires ➔ collecte et lavage toutes les semaines
bornes à verre ➔ 354 bornes, nettoyage toutes les semaines
bornes textile ➔ 137 bornes, collecte par les prestataires (Actifrip et Le Relais Gironde)

Déchèterie

7 déchèteries sur le territoire, 4 réservées aux particuliers
+ de 35 filières de tri ➔ 88% de valorisation
SEMOCODE : 18 passages, 1,8 tonnes / an
Moyenne constatée depuis plusieurs années :
6 à 7 passages / an - 650 à 700kg/an

Trier n’est plus une option, c’est une obligation !

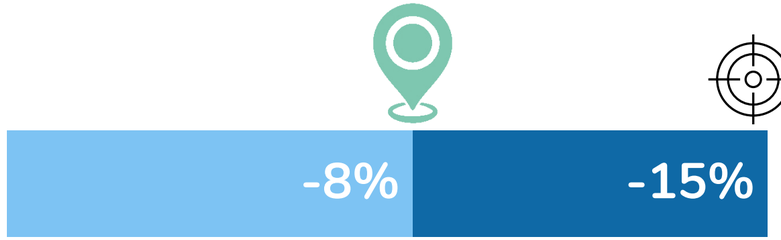
Les déchets alimentaires (composteur ou PCDA), les emballages (bac jaune), le verre, les textiles, et en déchèterie !
Un geste que les habitants doivent adopter et respecter. Des outils à prendre en main : application Semoctom+, guide interactif et papier



Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 033-243301355-20261001-2026_301-DE

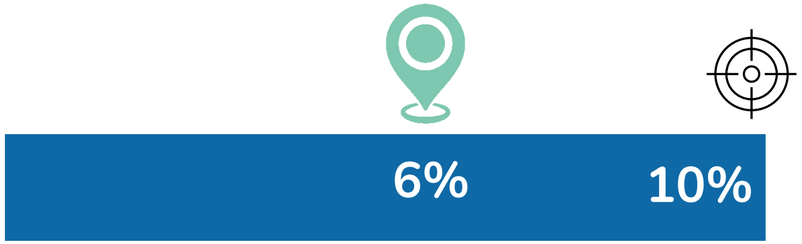
Pourquoi une obligation du tri et de la réduction des déchets ?

Réduire de 15% les déchets ménagers d'ici 2030 (base 2010)(ratios kg/habitant) *(Loi AGEC)*



Encore du chemin à parcourir

10% maximum de déchets enfouis en ISDND d'ici 2035 *(Loi AGEC)*



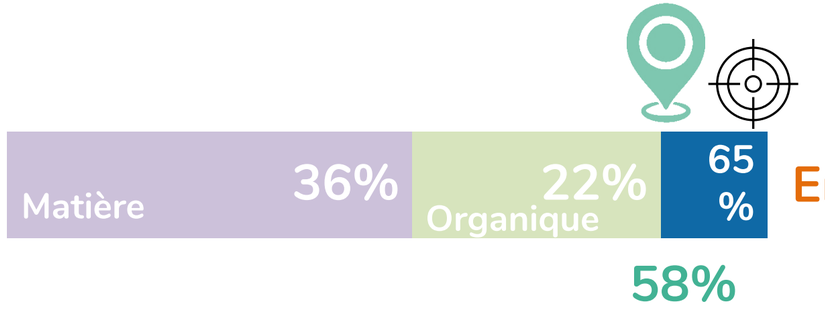
Atteint et dépassé

Réduire de 50% les déchets mis en décharge d'ici 2025 (base 2010)(en tonnes) *(Loi TECV)*



Atteint et dépassé

Orienter à 65% les tonnages vers la valorisation matière ou la valorisation organique en 2035 (base 2010) (en tonnes) *(Lois TECV et AGEC)*



Encore du chemin à parcourir

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 033-243301355-20261001-2026_301-DE

Bilan 2025

ratio kg/habitant

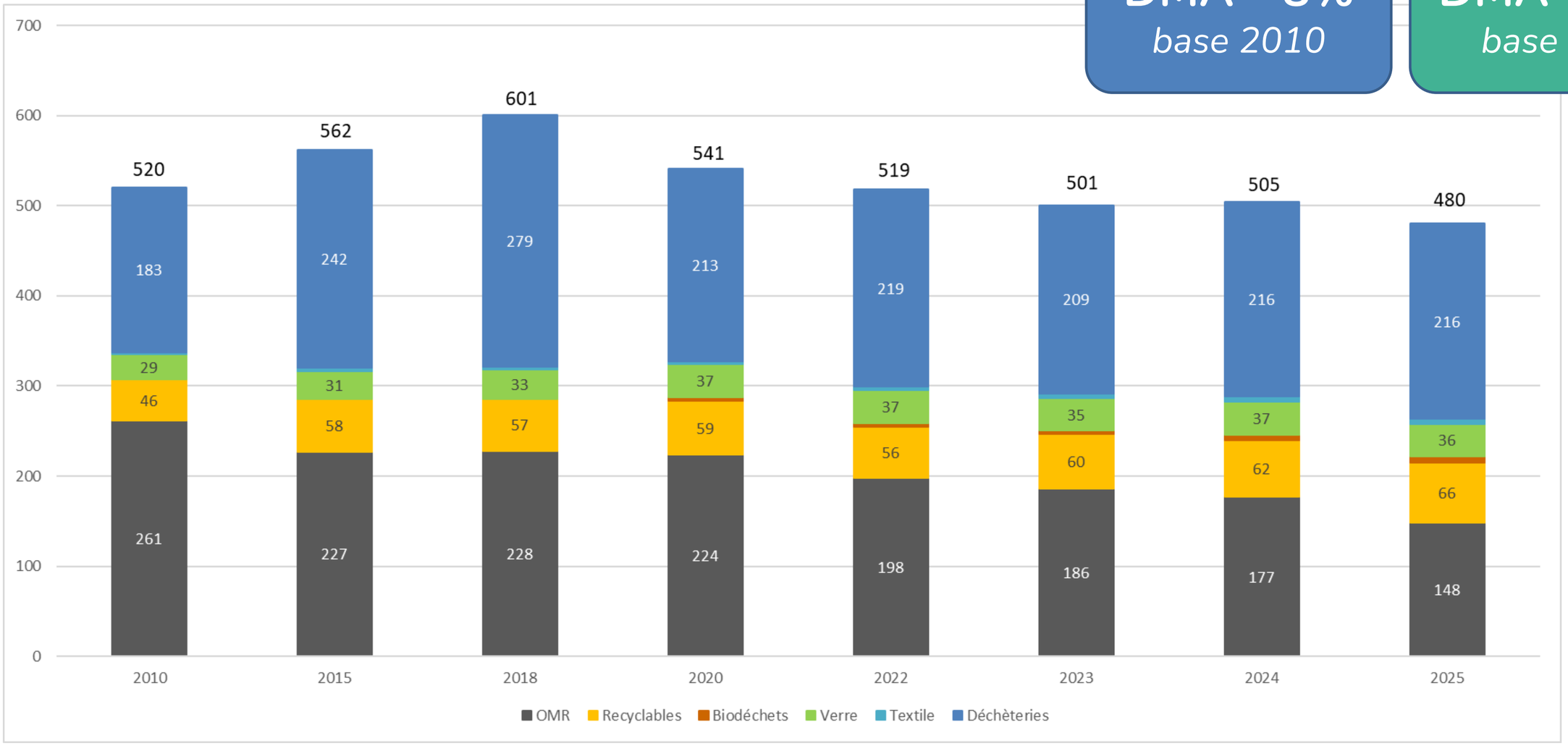
En100ble
Visons 100kg de moins en 2030

2025
480 kg/hab

Obj 2030
440 kg/hab

DMA – 8%
base 2010

DMA – 15%
base 2010



Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 033-243301355-20261001-2026_301-DE

Bilan 2025 de la CDC

Des résultats collectifs bons, mais avec une amplitude importante entre les communes

OMR : entre 111 et 189 kg/hab
Emballages : entre 53 et 75 kg/hab
DA : dans la moyenne pour toutes les communes

SUPER

Continuons les gestes pour diminuer nos déchets



Les déchets alimentaires

4,7 *kg/habitant*

Contre **4,7** *kg/habitant moyenne Semoctom*



Les ordures ménagères

149 *kg/habitant*

Contre **148** *kg/habitant moyenne Semoctom*

Les emballages et papiers



65 *kg/habitant*

Contre **66,3** *kg/habitant moyenne Semoctom*

Et sur le reste du territoire ? Les efforts de chacun ont permis de réduire la production de déchets sur l'ensemble du territoire.



-16%



+7%



+114%

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 033-243301355-20261001-2026_301-DE

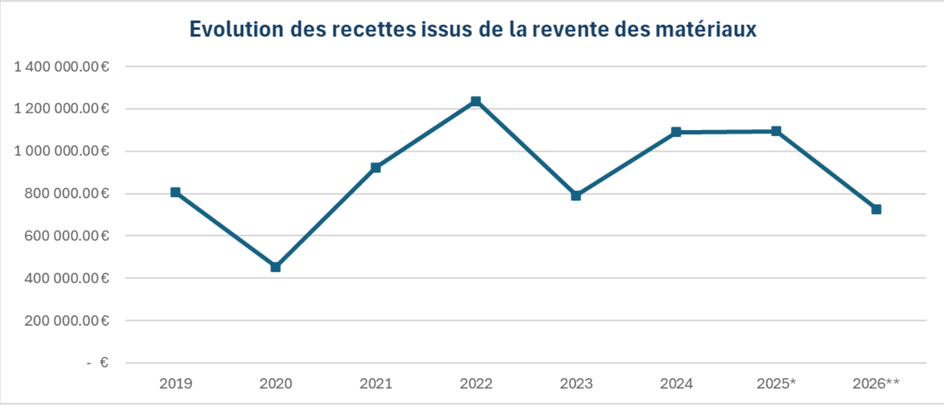
UN CONTEXTE FINANCIER ET FISCAL TOUJOURS TRÈS CONTRAINT

- **Poursuite de la hausse de la TGAP jusqu'en 2030**

TGAP € HT/t	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Incinération	15€	16€	17€	18€	19€	20€
Enfouissement	65€	69€	73€	77€	81€	85€

- Et un risque d'application de la **taxe carbone européenne** sur les activités de traitement de déchets (périmètre UVE ?) : 40€/t ? En 2028 ? 2030 ?

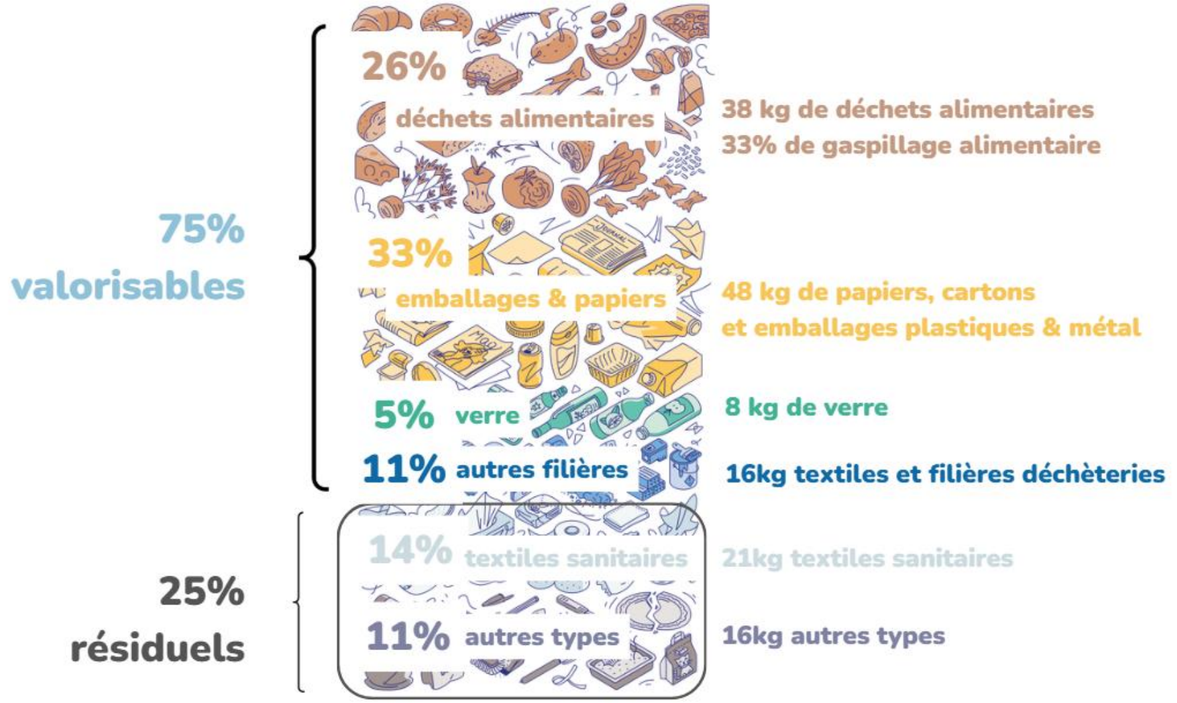
- Des **recettes** issues de la revenue des matériaux **très fluctuantes**



L'enjeu étant de contenir les coûts et la fiscalité

UN DÉTOURNEMENT DES RÉSIDUELS À POURSUIVRE ET UNE QUALITÉ DE TRI À AMÉLIORER

- -34% de quantité d'OMR / hab. et + 10% des collectes tri + verre + DA en 6 ans
- **Mais toujours 75% de valorisables dans les poubelles noires et 21% de taux d'erreur dans les bacs jaunes**



L'enjeu étant de toujours réduire et de mieux trier